



*Vous faites construire une
nouvelle habitation,
un **nouveau magasin** ou un
nouveau bâtiment pour votre entreprise ?*

Vous êtes concernés par **CertIBEau**,
LA certification EAU de votre bâtiment entre en
vigueur à partir du 1 juin 2021.

Pour
notre santé



CertIBEau

LA certification
«EAU»
de votre
bâtiment

Pour
l'Environnement

 **INFORMATIONS**
ENVIRONNEMENT
SANTÉ
Tout savoir sur **CERTIBEAU**

N° vert 0800/11.250
info.certibeaup@spge.be
www.certibeaup.be